

Rapport du Conseil d'administration

CAMARADES,

Nous allons essayer, par un exposé aussi complet que possible de nos travaux, de vous rendre compte de notre gestion depuis l'Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 1922.

Au cours des 23 séances ordinaires et des 18 séances extraordinaires que nous avons tenues dans ce semestre, et auxquelles tous les membres du Conseil ont assisté régulièrement, conseillés et éclairés dans nos travaux par la collaboration de Briat, de notre directeur et de notre sous-directeur, nous avons eu à enregistrer tout d'abord la perte de notre camarade Gaillard (Charles), décédé à la suite d'une longue et cruelle maladie, ainsi que celle de notre camarade Crétin.

Notre camarade Gélet a adressé sa démission de sociétaire.

Les demandes d'adhésion suivantes nous sont parvenues : Brière et Pillas (Maurice), anciens apprentis de notre Ecole; Turquis, ajusteur, en règle avec nos statuts.

Trois administrateurs sont arrivés à expiration de mandat; ce sont les camarades : Villemot, Vincent, Breyne.

Vous aurez à nommer cinq Commissaires des comptes. Les Commissaires sortants sont : Billette, Laboc, Martin, Nexon, Rigolt.

A la Commission d'apprentissage, trois membres sont à élire. Les camarades sortants sont : Lejon, Martzel (Ed.); démissionnaire, Delagarde (Victor).

Le personnel, tant associés qu'auxiliaires, et personnel à salaire mensuel, occupé au siège social ou en déplacement, s'élève à 303, en diminution de 55 sur le chiffre de mai 1922.

Le montant de nos travaux pour l'exercice 1922 s'élève à 7.039.243 fr. 40, en diminution de 2.943.196 fr. 03 sur l'exercice précédent.

Cette réduction du chiffre d'affaires a été provoquée par les compressions exercées sur le budget des P. T. T. Notre chiffre avec la clientèle privée s'est maintenu.

Maintenant, passons en revue les travaux terminés ou en cours.

Les grands travaux entrepris pour le compte des P. T. T. sont ou terminés ou en voie de terminaison.

L'Administration des P. T. T. a pris possession du multiple de Strasbourg et Bonnet reste seul, chargé de l'entretien.

Celui de Casablanca est également terminé. notre camarade Grogant (Em.) est rentré à Paris.

Le Conseil est heureux d'exprimer à ce camarade la satisfaction éprouvée, tant par l'Administration des P. T. T. du Maroc que par l'Association, pour la compétence et le bon vouloir apportés à l'installation de ce multiple.

L'extension du multiple de Rouen est de même terminée ainsi que celle de la troisième extension de Nancy.

Nous avons également mis en service à Strasbourg le multiple téléphonique dont la fabrication et l'installation nous avaient été confiées par la Compagnie des chemins de fer d'Alsace-Lorraine.

Les multiples de Saint-Dié et de Lorient, constitués par des tableaux extensibles pris sur le marché du 15 octobre 1919, sont en voie d'achèvement.

L'Administration des P. T. T. nous a confié l'installation de différents multiples. Ce fait nous a fait rechercher les moyens d'intensifier le montage de ces tableaux dans nos ateliers. La place nous manquant, nous avons loué une autre partie de l'immeuble n° 21 de la rue Charles-Fourier.

Deux nouvelles extensions de multiples nous ont été commandées : Grenoble et Nancy.

L'effort que nous avons fait en vue du concours pour les tableaux d'abonnés à batterie centrale a été couronné de succès; classés premiers, une commande de ces tableaux nous sera passée prochainement.

Sollicités par l'Administration pour transformations au multiple de Calais, nos propositions ont été acceptées et nous sommes chargés de ce travail.

Sont actuellement à l'étude les extensions des multiples de Rouen et de Belfort.

Nous avons été moins heureux avec le multiple de la rue de Madrid, où, malgré des prix modestes, nous avons été éliminés parce qu'encore trop élevés, bien que notre projet ait été jugé excellent par le Comité technique des P. T. T.

Enfin, en vue d'assurer la réalisation du projet de grands travaux de télégraphie et de téléphonie présenté au Parlement par M. Laffont, sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., nous avons adhéré à la constitution d'une Société d'études de téléphonie et de télégraphie.

Deux semaines des P. T. T. ayant été organisées récemment, nous y avons participé effectivement par l'organe de Briat, dont l'intervention a été très remarquée.

Les études des projets demandés par l'Administration ou présentés par nous, ainsi que les progrès réalisés à l'étranger dans la transmission téléphonique nécessitant des essais nombreux et poussés aussi loin que possible, nous ont incité à doter l'Association d'un laboratoire où nos ingénieurs trouveront la place et les instruments nécessaires à leurs recherches. Dans ce but, nous avons décidé d'élever une construction au-dessus de la salle de tirage des bleus.

Le jury de l'Exposition coloniale de Marseille, à laquelle nous avons exposé différents types d'appareils, nous a décerné un diplôme d'honneur qui vient s'ajouter aux nombreuses récompenses déjà recueillies dans d'autres manifestations de ce genre.

Les gros marchés arrivant à fin d'exécution, nous avons cherché dans la téléphonie, la construction mécanique et la T. S. F., des possibilités de travaux pour la clientèle privée.

La publicité faite dans un journal industriel a porté ses fruits, et les demandes de machines à percer sont nombreuses.

Comme les années précédentes, nous avons, à la Foire de Paris, un stand pour la téléphonie et un stand pour la mécanique.

Malgré que la fabrication des taraudeuses Percin ne nous donne pas entière satisfaction, nous avons continué notre contrat de représentation avec M. Quincerof.

Quant aux moteurs, nous nous bornons à la fabrication des types nécessaires aux machines à percer.

Entrés en relations avec la Maison Belin, nous nous sommes vus confier la construction de machines à émailler et de boîtes de vitesse.

A signaler la livraison d'une machine à homogénéiser le lait, avec compresseur.

La Compagnie des chemins de fer de l'Est nous a donné des travaux d'installation d'ateliers assez importants, comprenant tours, pylônes et moteurs.

En ce qui concerne la T. S. F., nous avons en cours une importante commande de casques serre-tête, un nouvel appareil récepteur onduleur et des panneaux d'arrivée pour stations d'émission et de réception.

L'Administration faisant installer des petits multiples automatiques, nous a pressenti pour la partie interurbaine de ces multiples, en collaboration avec la Société chargée de la partie urbaine; nous avons accepté.

Quelques marchés intéressants nous ont été passés par l'Afrique Occidentale Française, le Maroc, l'Indo-Chine et Madagascar, pour la fourniture de tableaux standards, de postes et de tableaux à petite capacité.

Des postes de secours sont en fabrication pour le compte de la Compagnie d'Orléans.

Nous avons envisagé une nouvelle fabrication, sur laquelle quelques aperçus vous seront donnés de vive voix, qui, nous l'espérons, ouvrira à notre activité de nouveaux débouchés.

Les affaires traitées par la succursale de Strasbourg ont été en progrès au cours de cet exercice. Nous espérons qu'elles s'accroîtront encore, maintenant que, grâce au multiple, notre fabrication est appréciée dans cette région.

A la dernière Assemblée générale, nous espérons que la question syndicale trouverait sa solution dans une assemblée extraordinaire; malgré les tentatives de conciliation et les preuves de bonne volonté données, nos espoirs ne se sont pas réalisés. Nous présentons à votre examen et à votre approbation la résolution suivante :

« En conformité des vœux exprimés à la quasi-unanimité au Congrès des Coopératives de Production, tendant à ce que chaque coopérateur soit adhérent à la C. G. T., la C. G. T. U. ou à l'U. S. T. I. C. A., l'Assemblée décide que tout associé devra appartenir à l'une de ces trois organisations.

« Un dernier délai de trois mois leur est imparti pour se conformer à cette décision. »

Une demande d'augmentation des salaires nous a été présentée par de nombreux camarades. Votre Conseil, à ce moment, avait réservé sa réponse jusqu'après examen de la situation d'après le bilan. Nous vous soumettons ici le résultat de notre examen et de nos discussions.

Nous rappelons à votre souvenir l'augmentation des salaires votée, en principe, à l'Assemblée générale du 30 mai, et mise en application, malgré l'incertitude de l'avenir, après réclamation collective ratifiée au Conseil du 21 juillet 1920.

Devant l'impossibilité de transformer cette augmentation en espèces, par suite de difficultés créées par la période industrielle troublée, votre Conseil de l'époque décida de supprimer cette augmentation qui vint se porter en compte chaque semaine et grever votre passif; d'ailleurs, le solde figure toujours sur le présent exercice pour la somme de 41.559 francs.

En décembre 1921, votre Conseil eut l'idée de laisser à chaque associé la liberté de liquider son compte salaires en le faisant virer, soit sur son compte actionnaire, soit sur son compte obligataire (émissions 1907 et 1920); très peu de temps après, ces opérations ont permis à votre Conseil de constater avec plaisir que la majorité des camarades avait répondu à son appel.

Aujourd'hui, d'autres difficultés surgissent; depuis quelques mois, les exigences de la vie ont changé dans des proportions sensibles et sont susceptibles de provoquer une augmentation des salaires ou prime de vie chère.

Le Conseil serait partisan de cette dernière charge qui serait prélevée sur l'exercice en cours, en prenant pour base le montant des retenues salaires inscrites au nom de chaque associé toujours présent à l'atelier social.

Si cette proposition se trouve retenue par l'Assemblée générale, son application serait la suivante :

1° Tous les associés dont les retenues représentent la somme de : 41.559 francs, sous la rubrique « Salaires dus », seraient tenus d'effectuer leur virement régulier avec les mêmes libertés que celles accordées antérieurement (*Voir 3^e alinéa*);

2° Les sommes inscrites au nom de chaque associé seraient remboursées en treize quinzaines, et ce, à dater du 7 juillet prochain;

Nous espérons que les affaires du deuxième semestre viendront suffisamment nombreuses pour aider à la réalisation de cet engagement qui aurait le gros avantage de mettre tous les associés sur un même pied d'égalité au 31 décembre prochain;

3° Cette gratification temporaire de vie chère s'appliquerait également à tout le personnel non associé pour un versement hebdomadaire de 10 francs qui s'arrêterait automatiquement comme il est indiqué au paragraphe 2°.

Tout le personnel présent à la date du 26 mai bénéficierait de ce léger supplément; néanmoins, le Conseil se réserve de trancher le cas des intéressés (paragraphe 3°) dont les heures de production seraient inférieures à la moyenne fixée en Assemblée générale.

Voilà, camarades, un exposé aussi bref que possible des travaux accomplis et de ceux qui nous restent à réaliser.

LE CONSEIL.